

## Avis

Il est porté à la connaissance des résidents et internes du CHU Mohammed VI d'Oujda qu'ils sont tenus de retirer auprès de l'unité internat – résidanat de la Faculté de médecine d'Oujda la fiche de prise de service et de la déposer à la dite unité après l'avoir dument remplie.

Les fiches doivent être déposées dans un délai de dix jours à compter du début de stage.